

# Parasitoses digestives

Espèce(s) cible(s) : Ovins - Caprins

Agent(s) pathogène(s) : Parasites  
(coccidies - trématodes - cestodes - nématodes)



## Quel intérêt de tester un animal à l'introduction vis-à-vis de la présence de parasites digestifs ?

Les parasitoses digestives constituent une des premières causes de morbidité et de mortalité.

Un animal infesté est capable de contaminer l'environnement dans lequel évolue votre troupeau

Des populations de parasites résistants aux molécules antiparasitaires peuvent être introduites dans votre élevage et induire une perte d'efficacité de vos vermifuges.

### 1 A quel moment effectuer ce test ?

Idealement, avant que l'animal ne soit introduit dans votre troupeau et n'ait accès à vos prairies.

### 2 Comment sont exprimés les résultats au test ?

Les résultats des analyses coprologiques sont exprimés soit en valeur OPG (œufs de parasites par gramme de matières fécales), soit en absence / présence. Dans le premier cas, c'est donc une valeur chiffrée qui est renseignée ; elle permet d'évaluer indirectement le degré d'infestation parasitaire de l'animal (coccidies, cestodes et nématodes). Dans le second cas, le test vous renseigne sur la présence du / des parasite(s) (trématodes).

### 3 Quelle attitude adopter face à un résultat positif ?

En cas de résultat(s) positif(s), le recours à un traitement antiparasitaire peut être conseillé après

discussion avec votre vétérinaire traitant. Des valeurs repères vous sont par ailleurs renseignées avec le rapport d'analyse et peuvent vous guider dans cette démarche.

### 4 Le cas échéant, quand appliquer un traitement antiparasitaire ?

Privilégiez son application en bâtiment, lorsque l'animal n'a pas encore été introduit dans le troupeau et n'a pas eu l'occasion d'accéder à vos prairies.

### 5 Comment contrôler l'efficacité de mon traitement antiparasitaire ?

La problématique de résistance des nématodes aux vermifuges est manifeste et grandissante. Si un traitement est appliqué chez le nouvel arrivant, il convient de contrôler l'efficacité du produit employé. Une analyse complémentaire peut ainsi être demandée, en annexe au kit d'introduction. Elle devra être réalisée dans les 10 à 15 jours après application du traitement.